

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 septembre 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin.  
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.  
Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

*Le conseiller Claude Vadnais est absent de la séance.*

**1. PRÉAMBULE**

**1.1 Ouverture de la séance**

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2022-09-185

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**1. PRÉAMBULE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Journée internationale des personnes âgées
- 3.4 Offre de services professionnels – services juridiques
- 3.5 Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
- 3.6 Une MRC 17 histoires – nomination des membres du comité
- 3.7 Offre de services restructuration du parc informatique municipalité-NSLONE
- 3.8 Constitution de l'organisation municipale de sécurité civile
- 3.9 Renouvellement de la convention pour l'exploitation – Réseau Biblio
- 3.10 Mandat à l'ingénieur pour préparation des plans et devis – garage à sel

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 4.1 Semaine de la prévention des incendies
- 4.2 Soumission pour réparation du camion-citerne 626
- 4.3 Nomination d'officier à titre de lieutenant – François Guentert
- 4.4 Formation désincarcération agricole et industrielle (2 pompiers)
- 4.5 Autoriser achat supplémentaire de t-shirts pour les pompiers

**5. TRANSPORT ROUTIER**

- 5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice (Pavages Maska inc.)
- 5.2 Droit de passage pour la saison Quad 2022-2023

**6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 21 au 30 octobre 2022
- 6.2 Offre de services pour vérification et manipulation de vannes – Nordikeau
- 6.3 Offre de services Englobe

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 7.1 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la protection des boisés – MRC
- 7.2 Nomination d'une personne désignée pour régler les mésententes visées à l'article 36
- 7.3 Demande de dérogation mineure au 95 rue Gosselin
- 7.4 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 95 chemin de la Berline

**8. LOISIRS ET CULTURE**

**9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. CORRESPONDANCE**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022**

Résolution 2022-09-186

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 soit adopté tel que soumis.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**3.1 Adoption des comptes payés**

Résolution 2022-09-187

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de juillet et août 2022 totalisant la somme de 442 583,10 \$, en plus des salaires versés au montant de 114 675,04 \$ et d'en ratifier le paiement.

**ADMINISTRATION**

D	ADMQ Zone Montérégie	Insc. colloque 8 sept. - N. Lavallée et F. Desjardins	500,00 \$
D	Arcane Alicia	Spectacle SLEF	200,00 \$
D	Ballounerie (La)	Jeux gonflables SLEF	1 537,80 \$
D	Buropro Citation	Papeterie bureau	139,96 \$
I		Frais de copie	257,15 \$
D		Papeterie HDV	792,83 \$
R	Cain Lamarre	Honoraire professionnel dossier général	1 529,57 \$
D	Chabot Denis	Fr. dép. CPF 4 mai et CPF 15 juin	60,00 \$
D	Clairon, Le	Annonce pour poste inspecteur juin	544,98 \$
D		Annonce pour poste inspecteur juillet	592,12 \$
I	Copie du centre-ville	Journal Reflet juin 2022	661,11 \$
D	Côté Chantal	Frais dép. CPF 4 mai et CPF 15 juin	60,00 \$
D	Courrier de St-Hyacinthe	Annonce pour poste inspecteur juin	544,98 \$
D		Annonce pour poste inspecteur juillet	592,12 \$
R	Dépeault Michel	Remb. Baril de pluie	99,99 \$
D	Desjardins France	Frais de déplacement Congrès ADMQ juin	776,33 \$
I	Desjardins Sécurité	Cotisations R.R.S. - juin 2022	4 431,33 \$
I	Financière	Cotisations R.R.S. - juillet 2022	3 627,33 \$
D	Eventec	Console de son pour SLEF	241,45 \$
I	Financière Manuvie	Assurances collectives juin 2022	2 450,78 \$
I		Assurances collectives juillet 2022	2 655,14 \$
D	Fusion Expert Conseil	Service informatique HDV	261,94 \$
D		Service informatique HDV	874,50 \$
I	Global Payments	Frais terminal - Juin 2022	35,42 \$
I		Frais terminal - Juillet 2022	35,11 \$
D	Groupe Métropolitain Popcorn	Popcorn - SLEF	264,45 \$
R	Hamel Julie	Remb. Baril de pluie	57,50 \$
D	Heine Denise	Remb. Achats Comité des aînés	49,16 \$
D		Remb. Achats Comité des aînés	657,90 \$
D	Heins-Vallée Nancy	Lavette pour vaisselle, café HDV	40,02 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel juin	767,66 \$
I		151 rue Gabriel juillet	745,89 \$

I		151 rue Gabriel aout	810,27 \$
D	Lachapelle Marc	Groupe de musique SLEF	2 500,00 \$
D	L'Œil régional	Annonce pour poste inspecteur	544,98 \$
D	Marché Sylvain Martel	Articles pour SLEF	23,00 \$
R	MDEG inc.	Entretien ménager 20 au 30 juin	942,80 \$
R		Entretien ménager 9 au 30 juillet	1 779,83 \$
R		Entretien ménager 2 au 26 août	2 086,81 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - juin 2022	15 285,63 \$
I		DAS - juillet 2022	12 261,85 \$
D	Morneau Zachary	Spectacle SLEF	200,00 \$
I	MRC des Maskoutains	Quote-part 2e versement	67 684,21 \$
I		Mise à jour du rôle #43	491,71 \$
D	MST Fitness	1e versement Parcours Ninja SLEF	862,32 \$
D		2e versement Parcous Ninja SLEF	862,31 \$
D	NSL One	Étude du parc informatique	628,05 \$
D	Ouellet Vivianne	Spectacle SLEF	200,00 \$
D	Pensée (La)	Annonce pour poste inspecteur	439,20 \$
D		Annonce pour poste inspecteur	477,15 \$
D	Pièces d'auto Acton Roxton	Réparation trottoir HDV	432,56 \$
R	Premiers répondants	Subvention 3 de 4	5 000,00 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - juin 2022 (taux réduit)	4 679,31 \$
I		DAS - juin 2022 (taux régulier)	633,95 \$
I		DAS - juillet 2022 (taux réduit)	3 639,06 \$
I		DAS - juillet 2022 (taux régulier)	476,20 \$
D	Rita Fleuriste	Panier de fruits Opération Nadine	98,97 \$
D	Royal Pyrotechnie	Feux d'artifices SLEF 1er paiement	1 839,60 \$
D		Feux d'artifices SLEF 2e paiement	1 839,60 \$
D	Salon de l'Électronique	Service informatique pour fonctionnement Logitech	109,23 \$
D	Sercost	Autocollant bleu pour affiche SLEF	34,49 \$
I	Sogetel	Frais tél. et internet - HDV	864,96 \$
I		Frais tél. et internet - HDV	874,73 \$
D	Société des postes Canadiennes	Média poste pour affichage postes	344,39 \$
D	Sotek	Entretien ventilation HDV	705,49 \$
D	Système Christian Dion	Mise à jour des codes alarme pour Valérie et Roxane	104,63 \$
D	Tétrault Virginie	Maquillage SLEF	425,00 \$
D	Trudel Jacob	Spectacle SLEF	200,00 \$
D	Victor (Centre de musique)	Location mat. Musique SLEF	503,59 \$
I	Ville de St-Hyacinthe	Cour régionale 1 avril au 30 juin 2022	2 668,29 \$
I	Visa juin	Frais annuelle carte Visa	60,00 \$
I		Fonds d'information sur le territoire	40,00 \$
R		Frais d'inscription conseillers et maire - Congrès septembre	3 845,94 \$
I	Visa juillet	Fonds d'information sur le territoire	70,00 \$
I		Société Canadienne des Postes - Timbres	323,08 \$
D		RACJ - Permis d'alcool et Moitié/Moitié - SLEF	130,97 \$
D		Vista Print - cartes d'affaires	104,39 \$
D	Winter Yves	Frais de déplacement Orford (MADA)	90,90 \$

#### **BIBLIOTHÈQUE**

D	Buropro Citation	Papeterie Biblio-Jeux	210,48 \$
D	Girouard Julie	Remb. Abonnements Ricardo et Gabrielle	66,62 \$
D		Remb. Achats livres Buropro	594,44 \$
D	Groupe Archambault	Jeux Biblio-Jeux	124,14 \$
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	889,37 \$
D	Librairie Larico	Achats de livres Biblio-Jeux	1 034,53 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$
I		Frais téléphone	34,49 \$

### LOISIRS

D	Centre de rénovations A.L.	Clés pour local Mauriac	18,11 \$
R	Loisirs Saint-Liboire	Subvention de fonctionnement 1ere de juillet	11 220,90 \$
R		Subvention de fonctionnement 2e de juillet	11 220,90 \$
R		Subvention de fonctionnement aout	11 220,90 \$
R	Loisirs et Sport Montérégie	Adhésion 2022-2023	105,11 \$

### SERVICE INCENDIE

D	Batteries Experts	Pile PC1400	49,40 \$
I	Cauca	Service mobile 1 juillet au 30 septembre	455,30 \$
R	CFS des chênes SAE	Formation pompiers	2 733,00 \$
R	CMP Mayer	Fusées de sécurité routière	274,79 \$
D	Demers Jean-François	Remb. Chasse moustique	19,54 \$
D		Remb. Eau, savon et accessoires bureau	80,77 \$
D		Frais de rencontre Service incendie	21,98 \$
D		Bout. Eau, détergent pour bunker, bâches, rasoirs	191,88 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge et inspection des cylindres	348,38 \$
I		Recharge et inspection des cylindres	426,56 \$
I		Recharge et inspection des cylindres	145,45 \$
D	Garage Luc Meunier	Huile diésel et lumières	44,84 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	269,46 \$
I		162 rue Gabriel	301,06 \$
D	Marché Sylvain Martel	Eau, matériel bureau service incendie	8,17 \$
R	Outillages Migmaro	Pistolet et batterie	455,30 \$
D	Sécurité Landry	Corde 55 pieds	167,86 \$
I	Sogetel	Frais tél. & Internet - caserne	96,51 \$
I		Frais tél. & Internet - caserne	96,51 \$

### URBANISME

R	Infrastructel	Hon. prof. permis et inspections - mai	8 265,92 \$
R		Hon. prof. permis et inspections - juin	5 120,41 \$

### VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

I	Acam Transport	Livraison 2 voyages eau potable juin	1 290,02 \$
I		Livraison 12 voyages eau potable juillet	7 740,12 \$
I		Livraison 6 voyages eau potable juillet	3 870,06 \$
I	Agiska Coopérative	Achats pour parc des bénévoles FDR	1 420,04 \$
R	André Paris	Fauchage route mun. 1ere coupe	1 532,62 \$
R		Fauchage route MMQ 1ere coupe	2 282,25 \$
D	APSAM	Formation Éric Bessette Creusage	150,00 \$
D		Formation Éric Bessette Signaleur	75,00 \$
D	Atelier Tanguay	Chaîne 3/8 et chaîne 16 pouces	73,01 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics juillet	247,00 \$
I		Frais cellulaires - travaux publics aout	247,00 \$
D	Bessette Éric	Frais de déplacement formation	18,75 \$
D	Béton Mobile Dalpé	Béton - Parc des bénévoles FDR	2 677,74 \$
I	Bi-Eau Santé	Livraison eau garage	50,00 \$
I	Bionest	Entretien fosse UV 65 rang St-Georges	303,99 \$
I	Bisson Service	Réparation puit #3	97,73 \$
R	Carrière Acton Vale	Pierre concassée pour parc des bénévoles (FDR)	969,39 \$
R	Chapdelaine Asphalte	Rapiéçage des routes	43 248,71 \$
I	Chemtrade Chemicals	Sulfate ferrique pour eaux usées	2 768,23 \$
R	Compteurs d'eau du Québec	Vérification annuelle - Débitmètre (résolution 2022-02-50)	3 052,59 \$
D		Compteurs d'eau #25248960 à #25248969	3 684,95 \$
I	Contrôle PM	Power supply - Ent. Aqueduc	136,60 \$
R		Amélioration aqueduc (banque d'hres résolution 2021-07-193)	1 366,91 \$
R		Entretien aqueduc et réparation pompe puit #3	1 875,39 \$
D	Conval Québec	Réparation vanne aqueduc	1 939,79 \$

R	Develotech Inc.	Balises pour rue St-Patrice (résolution 2022-06-156)	4 076,44 \$
I	Diesel Mobile 2000	Filtre pour eau usée	290,93 \$
D	Donais et Fils	Entretien scène extérieure	172,41 \$
D	Elec-Tro	Fil de sonde pour pompe poste Lacroix	627,35 \$
D	Emco	Asphalte froide	678,35 \$
R	Englobe Corp.	Contrat matériaux Pavage rue St-Patrice (R-2021-09-225)	3 608,50 \$
I	Eurofins Environnex	Analyse eau potable et usée juin	842,20 \$
I		Analyse eau potable et usée mai	621,44 \$
I		Analyse eau potable et usée juillet	1 043,98 \$
D	Excavation Sylvain Plante	Installation d'un puisard Adrien Girard	4 951,97 \$
D		Terre pour parc des bénévoles - FDR	1 193,16 \$
D		Transport roche parc des bénévoles - FDR	396,47 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	405,56 \$
I		110 Tss.bagot, 105 Lacroix, 11 rue Lemonde (juin)	4 260,91 \$
I		110 Tss.bagot, 105 Lacroix, 48 rue Parent (juillet)	3 422,52 \$
I		150, rue Morin, 214 rue Quintal	896,86 \$
I		Éclairage public, Parc des bénévoles	481,05 \$
I		44 rue Morin, 110 rue des Érables, 58 rue des Saules	152,26 \$
R	Hygiène Plus	Toilettes chimiques juin et juillet	919,80 \$
I	Javel Bois-Francis	Chlore 1000L	910,60 \$
R	Laforest Nova Aqua	Recherche en eau potable (résolution 2022-02-40)	2 310,87 \$
D	Laplante Sylvain	Lunette sécurité	250,00 \$
D		Fr. stationnement ville st-hyacinthe	6,75 \$
D		Costco, café voirie et outils	80,22 \$
D	Lawson Products	Pièces divers	80,10 \$
D		Pièces divers et signalisation	582,52 \$
D		Équipement de sécurité voirie	87,89 \$
D	Location d'outils Simplex	Location excavatrice parc des bénévoles (FDR)	2 985,80 \$
D	Moreau Antonio	Veste signal orange	52,75 \$
R	MRC des Maskoutains	Hon. Prof. Réfection rue St-Patrice (juin)	282,90 \$
R		Hon. Prof. Réfection rue St-Patrice (juillet)	447,93 \$
R	Pavages Maska	Asphalte	133,11 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Entretien pelouse 3e versement	1 695,88 \$
R		Entretien Pelouse 4e versement	1 695,88 \$
D	Pelchat Karl	Bottes et vêtements voirie	242,29 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	770,85 \$
I		Carburant - voirie	482,50 \$
D	Pièces d'autos Acton Roxton	Dégraisseur	80,20 \$
D	Porte Maskoutaine	Réparation porte du garage municipal	344,93 \$
D	Prés verts M.B.	60 rouleaux tourbes parc des bénévoles FDR	317,32 \$
I	Régie Interm.d' Acton et	Ordures et redevances - juin 2022	11 965,33 \$
I	Maskoutains	Recyclage et organique - juin 2022	17 642,12 \$
I		Ordures et redevances - juillet 2022	11 311,67 \$
I		Recyclage et organique - juillet 2022	17 716,71 \$
I		Quote part 3e versement	6 431,50 \$
D	Remorquage Laurin	Remorquage saleuse 15 fév. 2022	215,58 \$
D	Ressorts Maska	Réparation du Sterling	408,36 \$
D	Sercost	Signalisation St-Liboire en fête	57,49 \$
D	Service Pierre Goulet Inc.	Recherche fuite d'eau	4 139,10 \$
D	Sinto	Achat savon et graisse, entretien divers	544,41 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	1 004,21 \$
I		Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	820,52 \$
D	Spécialiste du ponceau	Géotextile pour parc des bénévoles FDR	711,51 \$
D		Tuyau acier pluvial	1 494,68 \$
D	Ste-Marie Camion	Toile pour Sterling	663,33 \$
D	Tessier Récréo-Parc	Table à Pique-Nique Parc des bénévoles	7 820,60 \$
R	TNT Pro Custom	Équipement sécurité pour Ford Escape	9 100,86 \$
I	Ultramar	Carburant - travaux publics	1 426,14 \$
I		Carburant - travaux publics	2 087,61 \$

D	Wurth	Gant de nitrile et tournevis voirie	119,67 \$
R	WSP Canada	Hon. Prof. Réseau Morin & Deslauriers	949,19 \$
R		Hon. Prof. Réseau Morin & Deslauriers	1 118,62 \$
D	Visa	GLS frais pour envoi chez Franklin Empire (juin)	24,46 \$
D		GLS frais pour livraison actuateur aqueduc (juillet)	156,55 \$

**TOTAL DES FACTURES PAYÉES 442 583,10 \$**

I	Salaires versés	Juillet 2022	49 956,76 \$
		Août 2022	64 718,28 \$
			<b>114 675,04 \$</b>

D : Délégation I : Incompressible R : Résolution

### **3.2 Adoption des comptes à payer**

Résolution 2022-09-188

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 153 421,48 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

#### **ADMINISTRATION**

Caisse populaire Desjardins	Paiement de l'immeuble caisse	68 750,00 \$
Premier répondants	Subvention 4 de 4	5 000,00 \$

#### **LOISIRS**

Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	11 220,90 \$
--------------------	------------------------------	--------------

#### **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

MRC des Maskoutains	Quote-part 3e versement septembre	68 450,58 \$
---------------------	-----------------------------------	--------------

**TOTAL DES FACTURES À PAYER 153 421,48 \$**

### **3.3 Journée internationale des personnes âgées**

Résolution 2022-09-189

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la *Journée internationale des personnes âgées*;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit proclamée la journée du 1<sup>er</sup> octobre comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* afin de sensibiliser la population de Saint-Liboire.

### **3.4 Offre de services professionnels – services juridiques**

Résolution 2022-09-190

Considérant la réception de deux offres de services professionnels pour services juridiques pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire autorise le maire et la directrice générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

### **3.5 Demande d'appui – Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot**

Résolution 2022-09-191

Considérant que plusieurs municipalités vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec des besoins particuliers;

Considérant que les municipalités n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que la Municipalité est au fait de son obligation de desserte et d'inclusion et a le désir de bien faire les choses, mais que de l'aide est nécessaire, autant au niveau des services, du financement, que de l'entraide de communication entre les différents intervenants;

Considérant que les responsables des services de loisirs des municipalités ont déjà entrepris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME), ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que le Centre de services scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux Municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

Considérant qu'aucune Municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De demander la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de pistes de solution, d'aide, d'échange et de formations;
- De demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jours;
- De demander à la Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des Municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les Municipalités rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de services ou de financement et voir à des options pour les Municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoins particuliers causée par un manque de ressource qualifiée;
- De transmettre la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et Municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;
- D'inviter les Municipalités rurales à appuyer la présente résolution, afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

### **3.6 Une MRC 17 histoires – nomination des membres du comité**

Résolution 2022-09-192

Considérant le nouveau projet de la MRC des Maskoutains « une MRC 17 histoires » et leur demande de former un comité pour participer à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit formé le comité « une MRC 17 histoires » avec les membres suivants, soit : Yves Winter, maire ainsi que Denise Heine, France Desjardins, directrice générale et Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe.

### **3.7 Offre de services restructuration du parc informatique municipalité - NSLONE**

Résolution 2022-09-193

Considérant qu'après vérification de notre structure du parc informatique de la municipalité il s'est avéré quelques déficiences;

Considérant l'offre de services en provenance de NSLONE;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de NSLONE pour la restructuration du parc informatique de la municipalité, incluant tous les départements de service et ce, selon les estimations déposées datant du 28 juillet et 22 août derniers au montant total de 17 408,58 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que le montant sera pris à même le budget Covid.

### **3.8 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile**

Résolution 2022-09-194

Considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Liboire reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Qu'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;
- Que les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	France Desjardins
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Nadine Lavallée
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Monic Guérin
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Nancy Heins-Vallée
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Martine Bachand
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Marie-Josée Deaudelin
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Yves Taillon
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes et protection des biens</i>	Pierre Heine
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Claude Vadnais
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Julie Girouard

Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Sylvain Laplante
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Éric Bessette
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Sylvain Laplante
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Yves Taillon
Responsable <i>Télécommunications</i>	Jean-François Chagnon
Responsable substitut <i>Télécommunications</i>	Steeve Desjardins

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

### **3.9 Renouvellement de la convention pour l'exploitation – Réseau Biblio**

Résolution 2022-09-195

Considérant le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque à intervenir avec la Municipalité de Saint-Liboire et le centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;

Considérant que le contrat actuel prend fin de 31 décembre 2022 et que la nouvelle convention sera d'une durée de 3 années et se terminera le 31 décembre 2025;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De procéder au renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque à intervenir avec la Municipalité de Saint-Liboire et le centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.;
- De mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants en cas d'absence à signer le renouvellement de la convention pour l'exploitation.

### **3.10 Mandat à l'ingénieur et l'architecte pour préparation plans et devis – garage à sel**

Résolution 2022-09-196

Considérant le besoin de construire un garage à sel, et qu'une subvention peut nous être accordée en lien avec cette construction;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à donner le mandat à un ingénieur et un architecte pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux et de débloquer une somme d'environ 10 000\$ à cette fin. Les offres de services seront entérinées à la prochaine séance de conseil en octobre. À noter que le montant sera pris à même le fonds du PRABAM.

## **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Semaine de la prévention incendie**

Résolution 2022-09-197

Considérant que la *Semaine de Prévention des incendies* se déroulera du 9 au 15 octobre 2022 sous le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » et qu'il y a lieu de sensibiliser notre population à cette prévention;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter la semaine du 9 au 15 octobre 2022 sous le thème « **Le premier responsable c'est toi !** » et de faire la publicité à cet effet.

### **4.2 Soumission pour réparation du camion-citerne 626**

Résolution 2022-09-198

Considérant que le camion-citerne 626 a besoin de réparations majeures au niveau du châssis;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Relais Routier Petit Inc. datée du

17 mai 2022 au montant d'environ 21 111,45 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

#### **4.3 Nomination d'officier à titre de lieutenant – François Guentert**

Résolution 2022-09-199

Considérant que le pompier François Guentert a réussi sa formation O.N.U. et désire accéder au poste de lieutenant au service incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination du pompier François Guentert au titre de lieutenant au sein du service incendie de Saint-Liboire.

#### **4.4 Formation en désincarcération agricole et industrielle**

Résolution 2022-09-200

Considérant que les pompiers François Guentert et Jean-François Demers sont intéressés à suivre la formation en désincarcération agricole et industrielle offerte par Ferme-Médic;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de formation en désincarcération agricole et industrielle des pompiers François Guentert et Jean-François Demers offerte par Ferme-Médic au coût d'environ 1 034 \$/chacun plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

#### **4.5 Autoriser achat supplémentaire de t-shirts pour les pompiers**

Résolution 2022-09-201

Considérant la résolution 2022-02-44 autorisant l'achat d'une quantité de t-shirts pour les pompiers et qu'une quantité supplémentaire a été commandée sans l'approbation du conseil;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 249 \$ à Daniel Dupuis pour l'achat de t-shirts supplémentaires et d'en effectuer le paiement.

### **5. TRANSPORT ROUTIER**

#### **5.1 Directive de changement – rue Saint-Patrice**

Résolution 2022-09-202

Considérant qu'une directive de changement a été apportée dû au fait du prix de l'essence indexation du coût du bitume et qu'une demande d'explications a été demandée lors de la séance de conseil du 5 juillet dernier;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la demande faite plus tôt au conseil du mois de juillet, également suite à la recommandation de paiement de notre ingénieur monsieur Charles Damian de la MRC, le conseil accepte d'acquitter uniquement le montant de 453,81 \$ plus les taxes applicables pour trait de scie dans la bordure de béton et d'en effectuer le paiement.

#### **5.2 Droit de passage pour la saison de Quad 2022-2023**

Résolution 2022-09-203

Considérant la demande du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. pour droit de passage et traverses de certaines rues, routes et rangs;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le passage et les traverses du Club 3 & 4 Roues du comté de Johnson inc. en leur mentionnant toutefois de porter une attention particulière aux traverses qu'ils emprunteront.

### **6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **6.1 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets du 21 au 30 octobre 2022**

Résolution 2022-09-204

Considérant que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 21 au 30 octobre 2022;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Liboire* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la *Municipalité de Saint-Liboire* proclame la semaine du 21 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **6.2 Offre de services pour vérification et manipulation de vannes - Nordikeau**

Résolution 2022-09-205

Considérant les fuites d'eau sur le système d'aqueduc de la municipalité et l'urgence de voir à réparer tous les équipements adéquatement afin que ça ne se reproduise plus;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Nordikeau datée du 18 août 2022 totalisant environ 7 750 \$ plus les taxes applicables et si aucuns travaux supplémentaires n'est requis, et d'en effectuer le paiement.

*Le conseiller Jean-François Chagnon se retire des délibérations déclarant un intérêt dans le prochain dossier.*

## **6.3 Offre de services Englobe**

Résolution 2022-09-206

Considérant qu'il y a lieu de procéder au prélèvement de deux échantillons et de faire des essais de laboratoire sur un amas pierre que possède la municipalité et qui pourrait servir dans le projet de construction des services d'aqueduc et d'égout des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la dépense totalisant environ 2 000 \$ à Englobe pour essais de laboratoire pour le dossier Morin et Deslauriers et d'en effectuer le paiement.

*Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.*

## **7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la protection des boisés - MRC**

Résolution 2022-09-207

Considérant qu'il est opportun de désigner un fonctionnaire désigné adjoint aux fins de l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Sébastien Marchand, responsable de l'application du *règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés*.

### **7.2 Nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36**

Résolution 2022-09-208

Considérant que l'entrée en vigueur de la Loi sur les compétences prévoit la nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de ladite loi, vu l'abolition de l'inspecteur agraire;

Considérant que l'article 35 de ladite loi permet de préciser le montant des frais reliés à l'intervention de cette personne désignée;

Considérant que l'article 41 stipule que ces frais seront répartis entre les personnes intéressées ou seront acquittés par la personne ayant initié la demande d'intervention;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De nommer monsieur Sébastien Marchand à titre de personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
- De restreindre à la zone agricole le territoire d'application de la présente nomination;
- De fixer comme suit les frais applicables pour le traitement d'une demande d'intervention de la personne désignée :

#### Traitement du dossier

Ouverture du dossier : 20 \$  
Visite sur le terrain : 30 \$ chacune, incluant les frais de déplacement  
Correspondance requise : 20 \$

#### Si des travaux sont requis

Convocation des parties : 10 \$  
Rencontre : 30 \$ chacune (1 heure et moins)  
Vérification à la suite d'une entente ou ordonnance : 30 \$ incluant les frais de déplacement

La présente résolution abroge toutes les résolutions antérieures traitant du même sujet.

### **7.3 Demande de dérogation mineure au 95, rue Gosselin**

Résolution 2022-09-209

Considérant que la demande a été déposée le 26 juin 2022;

Considérant que la propriété visée est située sur un lot de coin et que le terrain possède 2 cours avant;

Considérant que le projet d'implantation d'un garage isolé dans la cour avant secondaire dérogerait de 1,37 mètre à la marge de recul avant secondaire prescrite pour l'implantation d'un bâtiment accessoire par le règlement de zonage numéro 86-97;

Considérant que sur le terrain en arrière il n'y a pas de voisin;

Considérant que la présence d'une remise dans la cour arrière du 206, rue Saint-Patrice est dérogatoire, par droits acquis, est également implantée dans la marge de recul de la cour avant secondaire;

Considérant que le garage isolé projeté est relativement imposant lorsqu'il est comparé avec le bâtiment principal;

Considérant que l'emplacement du 95, rue Gosselin est situé sur le coin de rue donnant accès à ce secteur et que le secteur n'est pas entièrement développé.

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du CCU :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DDM2022-03, déposée par les propriétaires, afin de permettre l'implantation du garage isolée dans la marge de recul de la cour avant secondaire dérogeant de 1,37 mètre à la marge prescrite du règlement de zonage numéro 86-97, sous conditions;
- Que la façade du garage isolée donnant sur la rue Godère soit soumise à un traitement architectural qui reprend les couleurs du bâtiment principal et qui comporte des teintes plus foncées tel que le noir et le gris foncé et également plus pâle tel le gris pâle et le brun du CanExel. *Les couleurs du revêtement du garage isolé ne peuvent pas être uniquement foncées, ni uniquement pâles;*
- Que le revêtement extérieur du garage isolé projeté reprend les matériaux du bâtiment principal, et ce, en utilisant au moins deux (2) matériaux distincts tels que la maçonnerie, briques ou pierres, et la fibre de bois ou le vinyle;

- Que la façade du garage isolée donnant sur la rue Godère comporte un minimum d'une fenêtre;
- Que le toit ait quatre (4) versants afin de diminuer l'effet perçu de la hauteur du toit et que celui-ci s'harmonise avec le toit du bâtiment principal et le toit de la remise;
- Qu'un plan d'élévation de la façade du garage isolé projeté donnant sur la rue Godère soit produit et remis à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité avant l'émission du permis afin que ce dernier puisse le soumettre aux membres du CCU pour obtenir une approbation finale;
- Qu'un croquis ou plan de l'aire de stationnement extérieure projetée soit également soumis à l'inspecteur en bâtiment de la municipalité avant l'émission du permis afin de vérifier la conformité de celui-ci au règlement de zonage numéro 86-97.

#### **7.4 Demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec – 95, chemin de la Berline**

Résolution 2022-09-210

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Daniel Touchette Arpenteur-Géomètre, mandataire de Mizaël Touchette (propriétaire), concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une superficie de 2 040 m<sup>2</sup> sur le lot 1 345 776 afin de régulariser l'utilisation résidentielle;

Considérant que le terrain est situé dans la zone A-23 du règlement de zonage numéro 86-97, dans laquelle il est autorisé les résidences unifamiliales;

Considérant que le site est actuellement utilisé pour un usage résidentiel et accueille des dépendances (installation septique et garage isolé) du bâtiment principal situé sur le lot 1 345 777;

Considérant que le critère sur la disponibilité d'autres emplacements n'est pas applicable dans la mesure où le bâtiment accessoire (garage isolé) présent sur le lot 1 345 776 dessert le bâtiment principal du lot voisin, le lot 1 345 777, lot bénéficiant d'une reconnaissance de droits acquis en vertu des articles 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas influencée par la demande d'autorisation;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé, donc que le projet n'aura pas de conséquence liée aux distances séparatrices relatives aux odeurs;

Considérant que l'autorisation n'aurait pas pour effet d'impacter la préservation des ressources en eau et sol pour l'agriculture dans le territoire de la Municipalité;

Considérant que le lot d'une superficie de 0,204 ha n'a pas une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que le projet respecte les conditions imposées par ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Daniel Touchette Arpenteur-Géomètre concernant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 1 345 776 ayant une superficie de 2 040 m<sup>2</sup>.

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Résultat de la tenue de registre – dépôt du certificat**

Attendu la tenue de registre concernant le dossier « Projet d'entente pour construction d'une salle multifonctionnelle – aide financière Loisirs de St-Liboire inc. » effectuée le 20 juillet 2022 et qu'aucune signature n'y a été enregistrée, la directrice générale procède donc au dépôt du certificat du registre, séance tenante.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Jardi-Boire et Jardin-école*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains -RIAM*

Monsieur Claude Vadnais : *Absent*

Monsieur Yves Taillon : *Comité des aînés – Bassin versant*

Monsieur Serge Desjardins : *Aucun dossier*

Madame Martine Bachand : *Bibliothèque (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedi du mois) et SLEF (Édition 2023 - 17 juin 2023)*

Monsieur le Maire, Yves Winter : *MRC – SLEF*

#### **10. PÉRIODES DE QUESTIONS**

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, <i>selon le règlement 205-06.</i>
---

#### **11. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 juillet au 6 septembre 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

#### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 2022-09-211

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 25.

---

**Yves Winter,**  
**Maire**

---

**France Desjardins, GMA**  
**Directrice générale**

***La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 octobre 2022.***